

Initiatives ministérielles

ministres empêchent le vérificateur général d'exercer sa fonction.

J'entends mes collègues invoquer une pratique qui, prétendent-ils, existait en 1963. Je ne crois pas que cet argument soit valable. Aujourd'hui, nous sommes en droit de demander que les ministres respectent la loi, peu importe ce qu'on faisait dans le passé. Je n'admets pas l'argument qu'ils ont invoqué.

Il est fort possible que cette question n'ait jamais été soulevée auparavant, mais cela ne devrait pas vous empêcher, monsieur le Président, de trouver dans les attributions de la Chambre une disposition exigeant que les ministres respectent la loi, de sorte que le vérificateur général, qui est un fonctionnaire de la Chambre, puisse exercer toutes ses fonctions.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Le député de Nickel Belt déplore une situation. Le député de York-Centre l'a appuyé. J'ai écouté attentivement les arguments avancés. Cette discussion pourrait peut-être se poursuivre ailleurs mais j'estime qu'il n'y a certes pas lieu de soulever la question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-21

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que, relativement au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et deux jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du deuxième jour attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): A la suspension de la séance à 13 heures, il restait au député de South Shore trois minutes de temps de parole.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Dans ce cas, monsieur le Président, je vais parler deux fois plus vite pour pouvoir tout dire.

J'ai deux ou trois autres choses à dire pour appuyer la très importante motion qui vise à permettre au gouvernement du Canada d'améliorer les possibilités qui s'ouvrent aux Canadiens en chômage.

Je disais qu'il y avait eu beaucoup de discussions au sujet des conséquences de ces changements sur les travailleurs des usines de transformation du poisson dans la région atlantique, par exemple. On a dit que le resserrement des critères d'admissibilité aurait des effets néfastes pour les travailleurs saisonniers de ces usines.

Je pense qu'il est important que tous les députés étudient le projet de loi soigneusement. Ainsi, ma circonscription se trouve dans deux régions de chômage élevé, la région de Yarmouth et celle de Kings. Dans la première, par exemple, au taux de chômage actuel, il y aurait une augmentation de six semaines de la période ouvrant droit à des prestations. Il en serait de même dans la région de Kings. Toutefois, ce que mes collègues ont omis de mentionner ou n'ont pas vu, c'est que l'élimination de la clause relative aux réitérants signifie que la pénalité de six semaines actuellement appliquée à ces travailleurs disparaîtra et que la période requise pour avoir droit à l'assurance-chômage sera exactement la même. Dans les endroits où le taux de chômage est plus faible, les gens en profiteront encore davantage.

Une fois de plus, nous voyons très bien que ce que le gouvernement recherche, c'est de protéger ceux qui pourraient être en chômage, tout en investissant efficacement l'argent du contribuable pour le bénéfice de tous les Canadiens. Grâce à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement investira 1,2 milliard de dollars pour permettre aux Canadiens en chômage de trouver de l'emploi permanent à plein temps sur le marché du travail au Canada.

• (1510)

Permettez-moi de donner deux exemples. Ce matin, un des députés de l'opposition a fait allusion à la ville de Lockport. Grâce à cette proposition, 15 millions de dollars de plus seront injectés dans le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, ce qui veut dire que les villes comme Lockport profitent de ce service et que des villes